CANADIAN GENERAL STANDARDS BOARD

The following standards are hereby cancelled.

2-GP-23b – Sodium Metasilicate
2-GP-25b – Soda, Modified
2-GP-26b – Tetrasodium Pyrophosphate
2-GP-31b – Trisodium Phosphate
2-GP-36a – Sodium Tripolyphosphate

These standards are cancelled because they are superseded by the following respective standards:

15-GP-44M – Sodium Metasilicate
15-GP-42M – Soda, Modified
15-GP-39M – Tetrasodium Pyrophosphate
15-GP-41M – Trisodium Phosophate
15-GP-40M – Sodium Tripolyphosphate

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Les normes suivantes sont annulées par la présente.

F2-GP-23b – Métasilicate de sodium
F2-GP-25b – Carbonate de soude modifié
F2-GP-26b – Pyrophosphate tétrasodique
F2-GP-31b – Phosphate trisodique
F2-GP-36a – Triphospate de sodium

Les normes susmentionnées sont annulées parce qu'elles sont remplacées par les normes suivantes respectives:

15-GP-44M – Métasilicate de sodium
15-GP-42M – Carbonate de soude modifié
15-GP-39M – Pyrophosphate tétrasodique
15-GP-41M – Phosphate trisodique
15-GP-40M – Triphosphate de sodium

Office des Normes
Approvisionnements Canada

Specifications Board
Supply Canada

Norme : Carbonate de soude modifié

La présente norme s'applique à des mélanges chimiques et mécaniques de carbonate et de bicarbonate de sodium couramment appelés carbonate de soude modifié.

Withdrawn/Retirée

(F)2-GP-25b

Février 1969

Remplace (F)2-GP-25a
Avril 1959

Prix: code A

For the English edition order 2-GP-25b

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Bayley, C.H. (Président)	Conseiller, ONGC
Ammann, P.J.	G.H. Wood and Company Limited
Atkinson, D.R.	Drew Chemical Limited
Birnbaum, E.I.	Hart Chemicals Limited
Brown, F.E.	NOPCO Chemical Canada Limited
Carrothers, D.F.	Procter and Gamble Company of Canada Limited
Cheesman, H.	Ministère de la Défense nationale
Chevalier, J.	Canadian Mfrs. of Chemical Spec. Association
Clark, K.	Lever Brothers Limited
Cukier, S.	Chemical Developments of Canada Limited
Gibson, R.D.	The Diversey Corporation (Canada) Limited
Girard, J.G.	Ministère de la Défense nationale
Kidd, R.A.	Canada Packers Limited, Davies Division
Mair, Mme T.E.	Ministère des Affaires des anciens combattants
Matthews, J.E.	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Pamenter, W.D.	Rohm and Haas Company of Canada Limited
Pimm, G.H.	Dustbane Manufacturing Company Limited
Power, J.	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Seabrooke, E.A.	Ministère de la Défense nationale
Shaeen, A.	Ministère de la Défense nationale
Sloan, W.N.	Economics Laboratory (Canada) Limited
Smyth, Dr R.B.	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Trusler, F.W.	Colgate-Palmolive Limited
Tweedie, Mlle A.S.	Conseil national de recherches
Vey, N.	Atlas Chemical Industries Canada Limited
Wilkins, M.B.D.	Ministère des Travaux publics

Agent des normes - L.M. Schacter, ONGC

Withdrawn/Retirée

P R É A M B U L E

Les normes publiées par l'Office des Normes du Gouvernement Canadien sont rédigées par des comités auxquels siègent à titre bénévole des représentants de l'Administration, de l'industrie et des organismes de recherche. Elles sont établies à l'usage de l'État, mais néanmoins mises à la disposition du secteur privé.

L'ONGC accueille avec reconnaissance toute suggestion susceptible d'en améliorer la teneur.

L'Index des normes, publié chaque année, fait l'objet de suppléments cumulatifs trimestriels. Des listes d'adresses permettent la diffusion automatique de l'Index et de ses suppléments, ainsi que des normes se rattachant à des domaines particuliers.

Les commandes et les propositions d'amélioration doivent parvenir à l'adresse suivante:

Office des Normes du Gouvernement Canadien
a/s Ministère des Approvisionnements et Services
88 rue Metcalfe,
Ottawa, Canada
K1A 0S5

Withdrawn/Retirée

2-GP-25b
Février 1969
Remplace 2-GP-25a
Avril 1959

OFFICE DES NORMES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Norme

CARBONATE DE SOUDE MODIFIÉ

1. DÉFINITION

1.1 La présente norme s'applique à des mélanges chimiques et mécaniques de carbonate et de bicarbonate de sodium couramment appelés carbonate de soude modifié.

1.2 Voir à l'alinéa 8.1 des précisions sur les conditions d'emploi du produit.

2. PUBLICATION APPLICABLE

2.1 La publication suivante s'applique à la présente norme:

2.1.1 ASTM Standards on Soaps and Other Detergents.

2.2 En l'absence de prescription contraire, cette publication comme les méthodes d'essai qui y sont définies, s'entendent de l'édition en vigueur à la date de l'appel d'offres.

3. CLASSIFICATION

3.1 Le carbonate de soude doit être livré dans ceux des types suivants qui sont prescrits par l'acheteur:

3.1.1 *Type 1* - Sesquicarbonate de soude

3.1.2 *Type 2* - Mélange physique de carbonate et de bicarbonate de sodium.

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

4.1 Type 1 - Le carbonate de soude doit être constitué de sesquicarbonate de sodium dihydrate ($Na_2CO_3.NaHCO_3.2H_2O$). Il doit être cristallin, s'écouler facilement et être facilement soluble dans l'eau.

4.2 Type 2 - Le carbonate de soude doit être un mélange physique de carbonate et de bicarbonate de sodium. Il doit être une poudre blanche et uniforme.

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

5.1 A l'essai de la norme ASTM D501, le carbonate de soude doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Type 1		Type 2		Article de la
		Min.	Max.	Min.	Max.	norme ASTM D501
5.1.1	Alcalinité totale en Na_2O, % en pds	40.5	42.1	39.0	45.0	33-35
5.1.2	Bicarbonate de sodium ($NaHCO_3$), % en pds	35.5	37.2	35.0	50.0	36-38
5.1.3	Carbonate de sodium (Na_2CO_3), % en pds	46.9	48.5	35.0	50.0	36-38
5.1.4	Matière insoluble dans l'eau, % en pds	--	0.1	--	0.1	39

Withdrawn/Retirée

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

6.1 En l'absence de prescription contraire de l'acheteur, le conditionnement, l'étiquetage, l'emballage et le marquage commerciaux sont admis.

7. INSPECTION

7.1 Échantillonnage et essais - Le produit doit être échantillonné et soumis aux essais de la manière décrite dans les articles appropriés de la norme ASTM D501, Chemical Analysis of Alkaline Detergents.

8. REMARQUES

8.1 Utilisations prévues - Le carbonate de soude modifié faisant l'objet de la présente norme est destiné à servir pour la lessive, le lavage, le nettoyage et le récurage, avec ou sans savon, suivant les conditions, lorsqu'il est demandé un produit légèrement alcalin. Les produits de type 1 et de type 2 sont des utilisations semblables en raison de la similarité de leur composition chimique, la différence principale résidant dans leur aspect physique. Le produit de type 1 est constitué de cristaux aciculaires et celui de type 2 est en poudre.

8.2 Pour commander du carbonate de soude modifié par référence à la présente norme, les acheteurs doivent préciser le type demandé et les modalités de conditionnement, etc., si les usages commerciaux ne conviennent pas.

8.3 Normes apparentées - Lors de la publication, les documents ci-après étaient des normes correspondantes (mais pas nécessairement équivalentes):

8.3.1 ASTM Specification D457, Modified Soda (Sesquicarbonate Type).

8.3.2 U.S. Federal Specification P-S-641g, Sodium Carbonate-Sodium Bicarbonate Mixture.

8.4 La publication mentionnée à l'alinéa 2.1.1 est disponible auprès de l'American Society for Testing and Materials, 1916 Race Street, Philadelphia, Pa., 19103, U.S.A.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Withdrawn/Retirée